

# L'EDITO du Président

## A la bonne distance

Une fois de plus les psychologues de l'éducation nationale semblent être dans la tourmente. Mais ils ne sont pas les seuls !

L'ensemble de la profession est au pied du mur ! Après avoir longtemps espéré que les « séances psy » soient prises en charge par la sécurité sociale, on demande aux psychologues en retour une forme de label : il faudrait avoir la bonne pratique si on en croit les déclarations récentes de Monsieur Bellivier délégué ministériel à la santé mentale, qui n'en est pas à son premier coup d'essai. Ainsi, si les spots publicitaires vantent les bienfaits du dispositif monpsy pour se voir accompagner et faire disparaître sa souffrance ou son mal-être, le prix à payer pour la profession pourrait être salé !

Bien sur, tous les voyants sont au rouge dans notre société sur la question de la santé mentale, préoccupation majeure de nos gouvernants : hausse des tentatives de suicides des adolescentes, fléau du harcèlement, rixes mortelles devant des établissements scolaires, etc.

Notre profession qui tente une clinique de la prévention prévenante ne s'en étonne pas. Depuis hélas plusieurs années, et ce avant la période covid, nous n'avons plus les moyens de prendre soin comme il le faudrait des enfants qui sont confiés à l'école. Pas de catastrophisme, mais cela s'est produit de manière insidieuse... pas à pas.... D'abord les dispositifs rased qui s'étiolent, les troubles DYS et TND qui prennent de l'ampleur avec une flopée de rééducation en libérale qui viennent faire des recommandations aux enseignants qui enseignent de moins en moins mais qui coordonnent les emplois du temps de leurs élèves...un poil caricatural. Les ESS, point d'orgue de la gestion managériale du handicap sont chronophages au sein de nos missions qui devraient s'adresser à tous les enfants. Et que dire des enfants en souffrance pour lesquels on ne trouve aucun lieu de soin disponible !

Pourtant, le psychologue de l'école, spécialiste de l'écoute et des dynamiques psychiques, tente de remettre de l'humain dans les espaces de l'École, dans les interstices qui lui sont encore accessible, au chevet de ceux qui font appel et qui le sollicitent, en prenant en compte les contextes. Voilà qu'on lui propose, annoncé depuis des semaines, de faire partie du pôle de santé scolaire. C'est en tout cas l'un des objectifs déclarés des assises de la santé scolaire.

**La méfiance et la crainte de l'accroissement d'une médicalisation de la difficulté à l'école se font sentir dans la profession.**

À l'AFPEN, nous n'avons pas de position dogmatique, mais les adhérents ont fait des choix depuis longtemps: le souhait de rester aux contacts des équipes, dans la proximité, accessibles.

L'importance pour certains de poursuivre leur travail avec le dispositif Rased quand il existe.

Si les motions de notre association sont tournées vers la création d'une véritable chaîne fonctionnelle avec des psychologues conseiller-technique, il nous faut être très prudent sur la proposition du ministère qui semble aller dans ce sens. A la demande de la DGESCO, certains collègues ont été « cooptés », « désignés » par on se sait qui sur on ne sait quel critère dans des départements qui ont bien voulu répondre à la demande.

Quel rôle vont jouer ces collègues ? On ne le sait pas bien.... Ce schéma ne correspond pas à nos propositions d'une chaîne fonctionnelle qui bien au contraire serait là pour faire respecter l'ensemble des missions des psychologues. C'est ce que nous diront aux audiences qui nous attendent au ministère courant avril.

En cette année 2025, remémorons nous les combats de celles et ceux qui nous ont précédés, qui sont nos racines et nous donnent de l'élan pour l'avenir. Il y a 40 ans, la loi de 1985 donna une protection au titre de psychologue : une avancée pour la profession et une renaissance pour les psychologues dans l'école qui se verront attribuer une nouvelle formation et un nouveau recrutement qui repartira à la hausse dès 1989. Mais remontons encore 40 ans plus tôt ! Le voici notre « Lucy » à nous, le tout premier psychologue dit scolaire, Bernard Andrey, qui, sous la volonté de Wallon, ira au chevet de l'enfant et de l'enseignant. Dès les premiers mois de fonction, avec ses premiers collègues se poseront déjà les bases de réflexion de notre profession : quel place le psychologue peut avoir à l'école ? Quels fonctions ? Comment construire un service de psychologie scolaire ? Ici, à l'AFPEN, on poursuit la réflexion pour l'avenir : être à la bonne distance pour pratiquer à l'école une clinique de l'écoute et de la mise en sens au service de tous.

**Soyons fier de nos racines, et construisons à l'AFPEN la fierté de demain !**

Laurent Chazelas, Président de l'AFPEN